

<http://lipietz.net/Les-Verts-approuvent-les-reserves-du-Conseil-sur-le-processus-de-demobilisation>

Communiqué de Presse

Les Verts approuvent les réserves du Conseil sur le processus de « démobilisation « des paramilitaires colombiens



Publication date: jeudi 6 octobre 2005

- Vie publique - Articles et débats -

Copyright © Alain Lipietz - Tous droits réservés

Suite à de fortes mobilisations d'organisations des droits de l'homme nationales comme internationales, le Conseil des Affaires Générales de l'Union européenne vient de prendre une décision sur la demande du gouvernement colombien d'appuyer le programme de démobilisation des groupes paramilitaires inscrit dans la soi-disante Loi de Justice et Paix.

"Je suis content que le texte du Conseil rappelle la totalité des critiques émises par le Bureau de la Haute Commissaire des droits de l'Homme des Nations Unies à Bogotá", dit Alain Lipietz, député vert au PE. "Les membres du Conseil ont pris en compte les analyses faites par des multiples instances internationales comme la Commission Internationale des Juristes (CIJ) que le groupe des Verts/ALE a invitée il y a deux semaines." Le Conseil prend acte de la loi de Paix et Justice tout en rappelant qu'un le cadre d'un processus de démobilisation et de réintégration doit être conforme avec les normes internationales en la matière et qu'en plus, il doit prendre en compte des droits des victimes à la vérité, la justice et la paix.

Malgré des efforts du gouvernement colombien pour cacher les aspects problématiques de la loi pendant un voyage de campagne fait récemment par plusieurs de ses membres, le document qui régira la future politique européenne vis-à-vis la démobilisation souligne les lacunes du processus : le démantèlement efficace des structures paramilitaires n'est pas suffisamment assuré ; les activités illégales et criminelles des paramilitaires ne doivent pas être confessées dans leur totalité ; les victimes n'ont que des opportunités très restreintes de réclamer des réparations. *"L'Union européenne s'est montré très réservé face aux demandes du gouvernement Uribe. En aucun cas, elle n'est prête à donner le feu vert à la continuation des violations des droits de l'homme.*

"L'Union européenne n'offre pas les aides que le gouvernement de la Colombie a demandé, mais elle poursuit les programmes existants pour les différents secteurs des victimes, en particulier l'aide à la démilitarisation des enfants-soldats en coopération avec UNICEF", dit Alain Lipietz